

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2123

14 novembre 2006

### SOMMAIRE

AC Vision S.A. ....	101892	Ghyzee S.A., Luxembourg .....	101894
Almark, S.à r.l., Luxembourg .....	101894	Ghyzee S.A., Luxembourg .....	101895
Arroba S.A., Luxembourg .....	101901	Giselle S.A., Luxembourg .....	101887
Assinvest, S.à r.l., Luxembourg .....	101901	Glas Art Stirn, S.à r.l., Mersch .....	101895
Aventrade Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	101902	Glas Art Stirn, S.à r.l., Mersch .....	101895
Axess Europe S.A., Luxembourg .....	101892	GP Beta Holding Company S.A., Luxembourg ..	101893
Barnet S.A., Luxembourg .....	101903	(Le) Grand Ballon, S.à r.l., Redange/Attert. ....	101900
Belfilux S.A., Luxembourg .....	101893	Guarantee International S.A., Luxembourg .....	101904
Belgacom Finance S.A., Luxembourg .....	101890	Hobbit Holding S.A., Luxembourg .....	101894
Belgacom Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	101890	Hub (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	101902
Berenger Investment S.A., Luxembourg .....	101893	International Business Corporation S.A., Luxem-	
BL, Sicav, Luxembourg .....	101885	bourg .....	101896
Bookinvest Holding S.A., Luxembourg .....	101892	International Business Corporation S.A., Luxem-	
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A., Lu-		bourg .....	101897
xembourg .....	101858	Kandar S.A., Luxembourg .....	101900
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A., Lu-		Lake Michigan, S.à r.l., Luxembourg .....	101888
xembourg .....	101869	Luxmarine S.A., Luxembourg .....	101891
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A., Lu-		Mas de la Cabre S.A., Luxembourg .....	101891
xembourg .....	101880	Mongolia S.A., Luxembourg .....	101896
Boulevard de Sebastopol 31/39 S.A., Luxembourg	101869	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	101897
	101880	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	101899
Boulevard de Sebastopol 31/39 S.A., Luxembourg	101880	North Star Participations S.A., Luxembourg .....	101897
BTL Reinsurance S.A., Luxembourg .....	101891	Oblicic, Sicav, Luxembourg .....	101885
Cargolux Airlines International S.A., Niederanven	101888	Orchid, S.à r.l., Luxembourg .....	101895
Charme Management S.A., Luxembourg .....	101892	Progress Invest S.A., Luxembourg .....	101901
Condeco, S.à r.l., Wormeldange-Haut. ....	101897	Q.N.T. S.A., Luxembourg .....	101884
Coparinvest S.A., Luxembourg .....	101887	Ravelin Investments S.A., Luxembourg .....	101902
Doria, S.à r.l., Luxembourg .....	101889	Romanée Conté S.A., Luxembourg .....	101889
EDT Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	101902	SBS Marketing, GmbH, Heisdorf .....	101900
Elysée Place de Paris, S.à r.l., Luxembourg .....	101897	Securialis, Sicav, Luxembourg .....	101904
Euroland Equities Investments Holdings S.A., Lu-		Socafam & Cie S.C.A., Luxembourg .....	101903
xembourg .....	101896	Société de Participations et de Financements	
Financière Ako S.A.H., Luxembourg .....	101890	S.A.H., Luxembourg .....	101888
Financière Mac Jash S.A., Luxembourg .....	101900	Standfast Reinsurance S.A., Luxembourg .....	101889
Finbel Re S.A., Luxembourg .....	101890	Syriel Company S.A., Luxembourg .....	101896
First European Holding S.A., Luxembourg .....	101893	TIAA Lux 4, S.à r.l., Luxembourg .....	101903
Garage Américain, S.à r.l., Luxembourg .....	101900	Treveria D, S.à r.l., Luxembourg .....	101903
Garagenbetrieb, S.à r.l., Luxembourg .....	101904	Vespucci, S.à r.l., Luxembourg .....	101887

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société à responsabilité limitée).**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 101.887.

In the year two thousand six, on the twenty-third day of October.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 93.081 (the «Shareholder»),

here represented by M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 October 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), of 8 July 2004, published in the Mémorial C n° 964 of 28 September 2004, the articles of incorporation of which have not been amended since this date, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.887 (the «Company»), requested the undersigned notary to document the following.

The Shareholder has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

2. To issue one hundred eighty-five (185) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), together with a share premium in the aggregate amount of twenty-eight thousand eight hundred thirty eight point ten euro (EUR 28,838.10), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares, by TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., the Company's current sole shareholder, and to accept payment in full for such new shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

4. To transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to confirm the continuation of the current business of the Company under the name BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A.

5. To re-qualify the three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company under the form of a société anonyme, the shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

6. To fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to reflect the resolution adopted pursuant to items 1 to 5 of the agenda of the meeting, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

7. To accept the resignation of the current managers of the Company, to set the number of directors of the Company at three (3), to elect Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Mr Patrick Van Denzen and Mr Marcus Jacobus Dijkerman as directors of the Company and to determine the duration of their mandates.

8. To set the number of statutory auditors of the Company at one (1), to elect DELOITTE S.A., Luxembourg, as statutory auditor and to determine the duration of its mandate.

9. Miscellaneous.

Upon consideration of a special report prepared by an independent auditor, the Shareholder has passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to issue one hundred eighty-five (185) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, together payment of a share premium in the aggregate amount of twenty-eight thousand eight hundred thirty-eight point ten euro (EUR 28.838.10), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared M<sup>e</sup> Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the Subscriber).

The Subscriber declares to subscribe for one hundred eighty-five (185) new shares having each a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), and to make payment for such new shares and for a share premium in the aggregate amount of twenty-eight thousand eight hundred thirty-eight point ten euro (EUR 28.838.10) by a contribution in cash.

The amount of forty-seven thousand three hundred thirty-eight point ten euro (EUR 47,338.10) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allot the one hundred eighty-five (185) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to transform with immediate effect the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A. with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 17 October 2006, which shall remain attached to the present deed.

In accordance with the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report on the assets and liabilities of the Company has been prepared by DELOITTE S.A., independent auditor, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, on 23 October 2006, which will remain attached to the present deed and which provides for the following conclusions:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's capital, after the capital increase, amounting to EUR 31,000.- and represented by 310 ordinary shares of a par value EUR 100.- each. We have no further comment to make on the value of the Company.»

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to re-qualify the three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société anonyme.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company's corporate object, in order to reflect the above resolutions, set the rights and obligations attached to the shares and set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

**«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend to companies in which it has participations and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

## Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company will be managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if required), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors (the «Managing Director(s)»), officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** The sole shareholder or any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of April of each year, at 10 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

#### Statement

For the purpose of the transformation of the Company into a société anonyme and the capital increases resolved upon by the Shareholder, the undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 and 31-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Seventh resolution*

The Shareholder resolved to accept with immediate effect the resignation of the current managers of the Company.  
The Shareholder resolved to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint as directors of the Company:

- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- Mr Patrick Van Denzen, employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy; and
- Mr Marcus Jacobus Dijkerman, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, for a period of six years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

*Eighth resolution*

The Shareholder resolved to set the number of statutory auditors of the Company at one (1) and to appoint the following as statutory auditor of the Company:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 67.895), for a period of six years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 93.081 (l'«Associé»),

représenté par M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité de seul associé de BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 964 du 28 septembre 2004, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.887 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

2 Émission de cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille huit cent trente huit virgule dix (EUR 28.838,10,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des actionnaires relative à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription pour ces parts sociales nouvelles par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., l'actuel associé unique de la Société, et acceptation du paiement intégral de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du montant de la prime d'émission par un apport en espèces.

4 Transformation de la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A.

5 Requalification des trois cent dix (310) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en trois cent dix (310) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, les actions demeurant attribuées à l'associé unique de la Société.

6 Refonte complète, sans modification de l'objet social, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1 à 5 de l'agenda de l'assemblée, de fixer les droits et obligations attachés aux actions et de préciser les règles de gouvernance de la Société.

7 Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société, fixation du nombre des administrateurs de la Société à trois (3), élection de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Monsieur Patrick Van Denzen et Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman en tant qu'administrateurs de la Sociétés et détermination de la durée de leur mandat.

8 Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un (1), nomination de DELOITTE S.A. Luxembourg en tant que commissaire aux comptes et détermination de la durée de leur mandat.

9 Divers.

Après examen du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprise, l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé décide d'émettre cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille huit cent trente huit virgule dix (EUR 28.838,10), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de ces résolutions.

*Troisième résolution*

*Souscription - Payement*

Ensuite a comparu M<sup>e</sup> Tom Loesch préqualifié, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., l'Associé prémentionné, en vertu de la procuration prémentionnée (le Souscripteur).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille huit cent trente-huit virgule dix (EUR 28.838,10), par un apport en numéraire.

Le montant de quarante-sept mille trois cent trente-huit virgule dix euros (EUR 47.338,10) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apporté au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription de cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales et ledit paiement et d'attribuer les parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de transformer avec effet immédiat la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A. avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable en date du 17 octobre 2006, qui restera annexé au présent acte.

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en date du 23 octobre 2006, qui restera annexé aux présentes, et qui conclut comme suit:

«Sur base des procédures de vérification appliquées tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous inciterait à croire que la valeur de la Société ne serait pas au moins égal au capital social de la Société, après l'augmentation de capital, s'élevant à EUR 31.000,- et représenté par 310 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune. Nous n'avons aucun commentaire supplémentaire à formuler par rapport à la valeur de la Société.»

*Cinquième résolution*

L'Associé décide de requalifier les trois cent dix (310) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en trois cent dix (310) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, les droits et obligations attachées aux obligations et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

**«Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présents une société (la «Société») sous la forme d'une «société anonyme» qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, l'article 1382 du Code civil et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par une assemblée générale votant avec le quorum et la majorité prévus par la loi.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, le capital social est entièrement libéré.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Dans le cas où la société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

La société peut émettre de certificats d'actionnaires multiples.

Les actions peuvent être détenues en fiducie par un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital souscrit de la société peut également être augmenté à une ou plusieurs reprises par une résolution du Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration, à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (le «Conseil d'Administration»), membres qui ne doivent pas être actionnaires (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration («le Secrétaire») et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par télégramme permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer d'un temps à l'autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit par fax ou télégramme un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire pour accomplir l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts de la société à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont dans la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs administrateurs (le(s) «Administrateur(s) Délégué(s)»), officiers, employés ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciales ou procurations, ou donner mandat permanent ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs de

la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne devra pas délibérer ou voter à cette transaction. Le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans la transaction proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires/seule actionnaire.

La Société indemnifiera tous administrateurs, fondés de pouvoirs de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 15. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas être actionnaires..

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 20. Procédure, vote.** Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit par fax ou télégramme un mandataire qui ne doit pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Si d'autres conditions ne sont pas requises par la loi ou les présents statuts, les résolutions seront prises par une majorité simple des votes sans tenir compte du nombre des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Un vote est attaché à une action.

Des copies des procès-verbaux des assemblées à produire dans les instances judiciaires doivent être signées par deux membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année. Le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la société conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le Conseil d'Administration peut payer un avance sur les dividendes. Le Conseil d'Administration détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique, selon le cas, ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### *Déclaration*

Pour les besoins de la transformation de la Société en société anonyme et des augmentations de capital décidées par l'Associé unique, le notaire instrumentant déclare que les conditions requises par les articles 26 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Septième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats comme Administrateurs de la Société des Administrateurs actuellement en fonction.

L'Associé a décidé de fixer à trois le nombre des administrateurs de la Société et de nommer comme administrateurs de la Société:

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

- M. Patrick Van Denzen, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy; et

- M. Marcus Jacobus Dijkerman, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2012.

### *Huitième résolution*

L'Associé décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes de la Société à un (1) et de nommer comme commissaire aux comptes de la Société:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.895),  
pour une période de six ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2012.

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 73, case 2. – Reçu 473,38 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(119181.3/239/683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 101.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006. J.-J. Wagner.  
(119188.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société à responsabilité limitée).**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 101.941.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of October.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A. (formerly known as BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, S.à r.l.), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 101.887 (the «Shareholder»),

here represented by M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 October 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), of 8 July 2004, published in the Mémorial C n° 974 of 30 September 2004, the articles of incorporation of which have not been amended since this date, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.941 (the «Company»), requested the undersigned notary to document the following.

The Shareholder has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

2. To issue one hundred eighty-five (185) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), together with a share premium in the aggregate amount of one million four hundred ninety-three thousand five hundred ninety four point fifty nine euro (EUR 1,493,594.59), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares, by BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., the Company's current sole shareholder, and to accept payment in full for such new shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

4. To transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to confirm the continuation of the current business of the Company under the name BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A.

5. To re-qualify the three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company under the form of a société anonyme, the shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

6. To fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to reflect the resolution adopted pursuant to items 1 to 5 of the agenda of the meeting, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

7. To accept the resignation of the current managers of the Company, to set the number of directors of the Company at three (3), to elect Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Mr Patrick Van Denzen and Mr Marcus Jacobus Dijkerman as directors of the Company and to determine the duration of their mandates.

8. To set the number of statutory auditors of the Company at one (1), to elect DELOITTE S.A., Luxembourg, as statutory auditor and to determine the duration of its mandate.

9. Miscellaneous.

Upon consideration of a special report prepared by an independent auditor, the Shareholder has passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to issue one hundred eighty-five (185) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, together payment of a share premium in the aggregate amount of one million four hundred ninety-three thousand five hundred ninety-four point ninety-five euro (EUR 1,493,594.95), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution**Subscription - Payment*

Thereupon has appeared M<sup>e</sup> Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for one hundred eighty-five (185) new shares having each a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), and to make payment for such new shares and for a share premium in the aggregate amount of one million four hundred ninety-three thousand five hundred ninety-four point fifty nine euro (EUR 1,493,594.59), by a contribution in cash.

The amount of one million five hundred twelve thousand ninety-four point ninety-five euro (EUR 1.512,094.95), is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred eighty-five (185) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to transform with immediate effect the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A. with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 17 October 2006, which shall remain attached to the present deed.

In accordance with the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report on the assets and liabilities of the Company has been prepared by DELOITTE S.A., independent auditor, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, on 23 October 2006, which will remain attached to the present deed and which provides for the following conclusions:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's capital, after the capital increase, amounting to EUR 31,000.- and represented by 310 ordinary shares of par value EUR 100.- each, and the Company's shareholders' equity, amounting to EUR 31,000.-. We have no further comment to make on the value of the Company.»

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to re-qualify the three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company under the form of a société anonyme.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company's corporate object, in order to reflect the above resolutions, set the rights and obligations attached to the shares and set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

**«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken

and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend to companies in which it has participations and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company will be managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if required), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors (the «Managing Director(s)»), officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other com-

pany of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** The sole shareholder or any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of April of each year, at 9.30 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Chapter VII. Applicable Law**

**Art. 24.- Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

##### *Statement*

For the purpose of the transformation of the Company into a société anonyme and the capital increases resolved upon by the Shareholder, the undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 and 31-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Seventh resolution*

The Shareholder resolved to accept with immediate effect the resignation of the current managers of the Company.

The Shareholder resolved to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint as directors of the Company:

- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- Mr Patrick Van Denzen, employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy; and
- Mr Marcus Jacobus Dijkerman, employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

for a period of six years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

##### *Eighth resolution*

The Shareholder resolved to set the number of statutory auditors of the Company at one (1) and to appoint the following as statutory auditor of the Company:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 67.895), for a period of six years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

##### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seventeen thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A. (anciennement BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, S.à r.l.), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 101.887 (l'«Associé»),

représentée par M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité de seul associé de BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 974 du 30 septembre 2004, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.941 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

2 Émission de cent quatre-vingt cinq (185) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze virgule cinquante neuf euros (EUR 1.493.594,59,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des actionnaires relative à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription pour ces parts sociales nouvelles par BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., l'actuel associé unique de la Société, et acceptation du paiement intégral de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du montant de la prime d'émission par un apport en espèces.

4 Transformation de la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A.

5 Requalification des trois cent dix (310) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en trois cent dix (310) parts sociales de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, les actions demeurant attribuées à l'associé unique de la Société.

6 Refonte complète, sans modification de l'objet social, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1 à 5 de l'agenda de l'assemblée, de fixer les droits et obligations attachés aux actions et de préciser les règles de gouvernance de la Société.

7 Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société, fixation du nombre des administrateurs de la Société à trois (3), élection de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Monsieur Patrick Van Denzen et Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman en tant qu'administrateurs de la Sociétés et détermination de la durée de leur mandat.

8 Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un (1), nomination de DELOITTE S.A. Luxembourg en tant que commissaire aux comptes et détermination de la durée de leur mandat.

9 Divers.

Après examen du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprise, l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'émettre cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule cinquante-neuf euros (EUR 1.493.594,59), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de ces résolutions.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Payement*

Ensuite a comparu M<sup>e</sup> Tom Loesch, préqualifié, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., l'Associé prémentionné, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule cinquante-neuf euros (EUR 1.493.594,59) par un apport en numéraire.

Le montant d'un million cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.512.094,95), est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription de cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales et ledit paiement et d'attribuer les parts sociales nouvelles au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de transformer avec effet immédiat la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A. avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable en date du 17 octobre 2006, qui restera annexé au présent acte.

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en date du 23 octobre 2006, qui restera annexé aux présentes, et qui conclut comme suit:

«Sur base des procédures de vérification appliquées tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous inciterait à croire que la valeur de la Société ne serait pas au moins égal au capital social de la Société, après augmentation de capital, d'un montant de EUR 31.000 et représenté par 310 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, et aux capitaux propres de la Société d'un montant de EUR 31.000. Nous n'avons aucun commentaire supplémentaire à formuler par rapport à la valeur de la Société.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide de requalifier les trois cent dix (310) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en trois cent dix (310) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

### Sixième résolution

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, les droits et obligations attachés aux obligations et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

#### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présents une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, l'article 1382 du Code civil et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par une assemblée générale votant avec le quorum et la majorité prévus par la loi.

#### Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, le capital social est entièrement libéré.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Dans le cas où la société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transfert des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des créances. De plus, la So-

ciété peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

La société peut émettre de certificats d'actionnaires multiples.

Les actions peuvent être détenues en fiducie par un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital souscrit de la société peut également être augmenté à une ou plusieurs reprises par une résolution du Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration, à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (le «Conseil d'Administration»), membres qui ne doivent pas être actionnaires (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration («le Secrétaire») et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par télégramme permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer d'un temps à l'autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit par fax ou télégramme un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire pour accomplir l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts de la société à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont dans la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs administrateurs (le(s) «Administrateur(s) Délégué(s)»), officiers, employés ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciales ou procurations, ou donner mandat permanent ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne devra pas délibérer ou voter à cette transaction. Le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans la transaction proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires/seule actionnaire.

La Société indemniserà tous administrateurs, fondés de pouvoirs de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 15. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas être actionnaires..

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 avril à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 20. Procédure, vote.** Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit par fax ou télégramme un mandataire qui ne doit pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Si d'autres conditions ne sont pas requises par la loi ou les présents statuts, les résolutions seront prises par une majorité simple des votes sans tenir compte du nombre des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Un vote est attaché à une action.

Des copies des procès-verbaux des assemblées à produire dans les instances judiciaires doivent être signées par deux membres du Conseil d'Administration.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année. Le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la société conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le Conseil d'Administration peut payer un avance sur les dividendes. Le Conseil d'Administration détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique, selon le cas, ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### Déclaration

Pour les besoins de la transformation de la Société en société anonyme et des augmentations de capital décidées par l'Associé unique, le notaire instrumentant déclare que les conditions requises par les articles 26 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Septième résolution

L'Associé a décidé d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats comme Gérants de la Société des Gérants actuellement en fonction.

L'Associé a décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs de la Société et de nommer comme administrateurs de la Société:

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
  - M. Patrick Van Denzen, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy; et
  - M. Marcus Jacobus Dijkerman, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,
- pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2012.

#### Huitième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes de la Société à un (1) et de nommer comme commissaire aux comptes de la Société:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.895), pour une période de six ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2012.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à dix-sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 73, case 5. – Reçu 15.120,95 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(119189.3/239/690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 101.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(119193.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 101.887.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 101.941.

*Projet de fusion*

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of October,

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, lawyer, residing in Luxembourg,

acting on behalf of the board of directors of the société anonyme BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS S.A., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.887 (hereinafter referred to as BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS), which has been incorporated in form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), of 8 July 2004, published in the Mémorial C n° 964 of 28 September 2004, and converted into a public limited liability company (société anonyme), by deed of the undersigned notary on 23 October 2006 not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the powers given to him by the board of directors of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS in the circular resolutions adopted on, 23 October 2006, and

M<sup>e</sup> Tom Loesch, prenamed,

acting on behalf of the board of directors of the société anonyme BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.941 (herein after referred to as BOULEVARD DE SEBASTOPOL), which has been incorporated in form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), of 8 July 2004, published in the Mémorial C n° 974 of 30 September 2004, and converted into a public limited liability company (société anonyme) by deed of the undersigned notary on 24 October 2006 not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the powers given to him by the board of directors of BOULEVARD DE SEBASTOPOL in the circular resolutions adopted on, 23 October 2006.

A copy of these resolutions after having been signed ne varietur by the person acting on behalf of the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to record the following:

## 1. BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS

BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS is a company incorporated on 8 July 2004 and having as main corporate object holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The subscribed capital of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and all of which are fully paid up.

The main asset of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS consists in all the three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of BOULEVARD DE SEBASTOPOL.

## 2. BOULEVARD DE SEBASTOPOL

BOULEVARD DE SEBASTOPOL is a company incorporated on 8 July 2004 and having as main corporate object holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations. . It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The subscribed capital of BOULEVARD DE SEBASTOPOL is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which have been fully paid up.

## 3. Merger

BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS contemplates to merge with and absorb BOULEVARD DE SEBASTOPOL (both companies being referred to as «Merging Companies») under the simplified merger procedure (the «Merger») provided for in articles 278 and following of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Law»).

The purpose of the Merger is internal to the group of companies to which the Merging Companies belong to, notably to simplify the current structure of this group of companies.

## 4. Date of Effect

The Merger shall be effective one month after the publication of the present merger proposal in the Mémorial C (the «Effective Date»). For accounting purposes, the Merger should be deemed effective as from 31 October 2006.

## 5. Financial Accounts

Interim financial statements of the Merging Companies have been prepared on 17 October 2006. These financial statements have been approved by the board of directors of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS and by the board of directors of BOULEVARD DE SEBASTOPOL.

The last annual accounts of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS for the year ended on 31 December 2005 and the last annual accounts of BOULEVARD DE SEBASTOPOL for the year ended on 31 December 2005 are kept at the registered office of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

## 6. Assets and Liabilities Contributed

By way of the Merger, all assets and liabilities of BOULEVARD DE SEBASTOPOL, for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, will be transferred and assigned to BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

## 7. Advantages granted to the Directors or the Auditors

No special advantages are granted to the members of the board of directors or the statutory auditor(s) of the Merging Companies.

## 8. Bonds issued by BOULEVARD DE SEBASTOPOL

BOULEVARD DE SEBASTOPOL has issued convertible bonds, which have not yet been converted into shares and will not be converted before or at the time of the Merger (the «Bonds»). All the Bonds are currently held by HIP Company Limited, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE4 8XY («HIP»). HIP, as sole bondholder, has agreed to the Merger and as a consequence of the Merger, BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS shall assume BOULEVARD DE SEBASTOPOL's obligations under the Bonds towards the sole bondholder. As from the Merger, the Bonds will be convertible into shares in BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

## 9. Consultation of Documentation

The sole shareholder (or all the shareholders, if applicable) of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS is/are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law (to the extent these documents do exist given the recent transformation of the Merging Companies into S.A.s) at the registered office of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS at least one month before the Merger takes effect. The documents referred to under this paragraph are the merger proposal, the annual accounts, the report on such accounts of the board of directors for the past three years as well as interim accounts of the Merging Companies. Each shareholder may obtain a copy of the above referred to documents upon request and free of charge.

## 10. General Meeting of Shareholders of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS

One or, if applicable, more of the shareholders of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS holding at least 5% in the subscribed share capital of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS are entitled, at least one month before the Merger takes effect, to require that a general meeting of shareholders of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

#### 11. Mandates granted by BOULEVARD DE SEBASTOPOL

The mandate of the directors and of the auditors of BOULEVARD DE SEBASTOPOL will come to an end on the Effective Date and full discharge is hereby granted to the directors and the auditor(s) of BOULEVARD DE SEBASTOPOL for the duties performed.

#### 12. Merger formalities

BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry and to effect Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of BOULEVARD DE SEBASTOPOL in accordance with article 274 of the Law.

#### 13. Transfer tax formalities

In accordance with Section 816 of the French Tax Code, the Merger will be registered in France for a Euro 375.- fixed stamp duty.

#### 14. VAT

The Merger triggers the transfer of all assets and liabilities («universalité de patrimoine») from Boulevard de Sebastopol to BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDING within the meaning of Section 257 bis of the French Tax Code. Accordingly, the Merger will not give rise to any VAT regularisation or payment in respect of the transfer of the building located in France.

#### 15. Dissolution of BOULEVARD DE SEBASTOPOL

The Merger will result in the dissolution without liquidation of BOULEVARD DE SEBASTOPOL as of the Effective Date.

#### 16. Keeping of BOULEVARD DE SEBASTOPOL's Documents

All corporate documents, files and records of BOULEVARD DE SEBASTOPOL shall be kept at the registered office of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS for the duration prescribed by law.

#### 17. Issued capital of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS following the Merger

The issued capital of BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS will not be amended as a consequence of the Merger.

#### 18. Expenses

The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the law.

#### *Expenses*

Insofar as the Merger results in BOULEVARD DE SEBASTOPOL, a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS, another Company with registered office in the European Union, the latter refers, insofar as required, to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre,

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Tom Loesch, avocat, résidant à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 Holdings S.A., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-101.887 (ci-après désignée BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS) et constituée sous forme de Société à responsabilité limitée par acte de Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 964 du 28 septembre 2004, convertie en Société Anonyme par acte du notaire soussigné en date du 23 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs à lui conférés par des résolutions circulaires adoptées par les administrateurs de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS, le 23 octobre 2006, et

Maître Tom Loesch, préqualifié,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 S.A. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- (ci-après désignée BOULEVARD DE SEBASTOPOL) et constituée par acte de Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 974 du 30 septembre 2004, convertie en Société Anonyme par acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs à lui conférés par des résolutions circulaires adoptées par les administrateurs de BOULEVARD DE SEBASTOPOL, le 23 octobre 2006.

Une copie desdites résolutions, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte.

Les comparants représentés comme mentionnés ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### 1. BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS

BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS est une société constituée le 8 juillet 2004 ayant pour objet principal la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et toutes entièrement libérées.

Le principal actif de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS consiste dans toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) de BOULEVARD DE SEBASTOPOL.

#### 2. BOULEVARD DE SEBASTOPOL

BOULEVARD DE SEBASTOPOL est une société constituée le 8 juillet 2004 ayant pour objet principal la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

#### 3. Fusion

BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS envisage de fusionner et d'absorber BOULEVARD DE SEBASTOPOL (les deux sociétés étant désignées comme «Sociétés Fusionnantes») selon la procédure de la fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

L'objectif de la Fusion est interne au groupe de société auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent et permettra notamment de simplifier la structure actuelle de ce groupe de sociétés.

#### 4. Date d'Effet

La Fusion sera effective un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C (la «Date d'Effet»). Comptablement, la fusion sera réputée effective à partir du 31 octobre 2006.

#### 5. Etats Comptables

Des états comptables intérimaires des Sociétés Fusionnantes ont été préparés au 17 octobre 2006. Ces états comptables ont été approuvés par les conseils d'administration de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS et par le conseil d'administration de BOULEVARD DE SEBASTOPOL.

Les derniers comptes annuels de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2005 et les derniers comptes annuels de BOULEVARD DE SEBASTOPOL pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2005 ont été déposés au siège social de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

#### 6. Actifs et passifs apportés

En conséquence de la Fusion tous les actifs et passifs de BOULEVARD DE SEBASTOPOL, y compris toutes sûretés et privilèges sur ces actifs et passifs, seront transférés et cédés à BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

#### 7. Avantages accordés aux administrateurs et aux commissaires aux comptes

Aucun avantage spécial n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

#### 8. Obligations émises par BOULEVARD DE SEBASTOPOL

BOULEVARD DE SEBASTOPOL émis des obligations convertibles, lesquelles obligations convertibles n'ont pas encore été converties en cautions et ne seront pas converties à la date de la Fusion (les «Obligations»). Toutes les obligations émises sont actuellement détenues par HIP Company Limited ayant son siège social au 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE4 8XY («HIP»). HIP, en sa qualité de seul obligataire a accepté la Fusion et à la suite de la Fusion, BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS assumera les obligations de BOULEVARD DE SEBASTOPOL découlant des Obligations envers le seul obligataire. A partir de la Fusion, les Obligations seront convertibles en actions de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

#### 9. Consultation des documents

L'actionnaire unique (ou, le cas échéant, tous les actionnaires) de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS est/ sont autorisé(s) à consulter les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe 1 (a), (b) et (c) de la loi (dans la mesure où ces documents existent compte tenu de la conversion récente des Sociétés Fusionnantes en S.A.s) au siège social de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS au moins un mois avant que la Fusion ne prenne effet. Les documents mentionnés dans ce paragraphe sont le projet de fusion, les comptes annuels, ainsi que le rapport sur ces comptes annuels du conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes pour les trois dernières années ainsi que leurs comptes intérimaires. Chaque actionnaire peut obtenir une copie de ces documents sur demande et sans frais.

#### 10. Assemblée générale des actionnaires de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS

Un ou, le cas échéant, plusieurs des actionnaires de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS détenant au moins 5% dans le capital social de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS sont autorisés, au moins un mois avant que la fusion ne prenne effet, à demander à ce que l'assemblée générale des actionnaires de BOULEVARD DE SEBASTOPOL

HOLDINGS soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée afin d'être tenue dans le mois qui suit la demande de convocation.

11. Mandat accordé par BOULEVARD DE SEBASTOPOL

Le mandat des administrateurs et des commissaires aux comptes de BOULEVARD DE SEBASTOPOL prendra fin à la Date d'Effet et décharge est donnée par les présentes aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de BOULEVARD DE SEBASTOPOL pour l'accomplissement de leur mandat.

12. Formalités de fusion

BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS pourra elle-même effectuer toutes les formalités y compris toutes annonces telles que prévues par la loi, qui seront nécessaires ou utiles pour permettre et réaliser la Fusion ainsi que le transfert ou la cession des actifs et passifs de BOULEVARD DE SEBASTOPOL conformément à l'article 274 de la loi.

13. Formalités d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, cette opération de fusion sera soumise à l'enregistrement au droit fixe de 375,- euros.

14. TVA

La présente fusion emporte une transmission universelle du patrimoine de la société BOULEVARD DE SEBASTOPOL au profit de la société BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS au sens de l'article 257 bis du Code Général des impôts. En conséquence, la présente fusion emporte dispense de régularisation ou de taxation au titre du transfert de l'immeuble détenu en France.

15. Dissolution de BOULEVARD DE SEBASTOPOL

La Fusion résultera dans la dissolution sans liquidation de BOULEVARD DE SEBASTOPOL à compter de la Date d'Effet.

16. Conservation des documents de BOULEVARD DE SEBASTOPOL

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de BOULEVARD DE SEBASTOPOL seront conservés au siège social de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS pour la durée prévue par la loi.

17. Capital social de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS après la Fusion

Le capital social de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS ne sera pas modifié par la fusion.

18. Frais

Les frais, coûts et honoraires résultant de la fusion seront à la charge de BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS.

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous actes documents incombant aux Sociétés Fusionnantes en vertu de la loi.

*Evaluation des frais*

Dans la mesure où la Fusion résulte dans l'apport par BOULEVARD DE SEBASTOPOL, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, de la totalité de ses actifs et passifs à BOULEVARD DE SEBASTOPOL HOLDINGS, une société ayant également son siège social dans l'Union Européenne, cette dernière se réfère, pour autant que de besoin, à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(119196.2/239/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**Q.N.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.810.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 septembre 2006 au siège social*

2. Acceptation de transfert du siège social du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Q.N.T. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00658. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106082.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.841.

**BL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.243.

—  
PROJET DE FUSION

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B sous le numéro 5.310, ici représentée par:

1) Madame Michèle Biel, Fondé de Pouvoir Principal, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

2) Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

agissant:

1) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable dénommée BL, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.243,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 551 du 17 novembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C numéro 869 du 26 août 2004.

habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration, de ladite société BL prise dans son procès-verbal en date du 5 janvier 2006,

dénommée ci-après «la partie absorbante», d'une part, et:

2) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable dénommée OBLICIC, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 26.841,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 264 du 16 avril 1999.

habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration, de ladite société OBLICIC prise dans son procès-verbal en date du 5 janvier 2006,

dénommée ci-après «la partie absorbée», d'autre part.

Une copie des procès-verbaux des conseils d'administration reste annexée aux présentes.

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord les conseils d'administration de OBLICIC et BL, afin de réaliser la fusion par absorption de la OBLICIC par BL, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des sociétés qui fusionnent

OBLICIC est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et ayant son siège 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

BL est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et ayant son siège 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

II. Structure des sociétés avant l'opération de fusion par absorption

1. Les compartiments opérationnels de OBLICIC à la date du présent projet de fusion sont établis sous les dénominations suivantes:

- OBLICIC Placement Monétaire
- OBLICIC Placement Court terme

2. Les compartiments opérationnels de BL à la date du présent projet de fusion sont établis sous les dénominations suivantes:

- BL-Global Bond
- BL-Global 30
- BL-Global 50
- BL-Global 75
- BL-Global Equities
- BL-Equities Horizon
- BL-Equities America

- BL-Equities Europe
- BL-Equities FoF Asia
- BL-Equities FoF Japan
- BL-Bond Euro
- BL-Bond Dollar
- BL-Short Term Euro
- BL-Short Term Dollar
- BL-Global Flexible
- BL-Kingfisher FoF Equities
- BL-Kingfisher FoF 75
- BL-Kingfisher FoF 50
- BL-Kingfisher FoF 30

Le Conseil d'Administration de BL a la possibilité d'émettre, au titre de chaque compartiment, des actions de distribution (actions de classe A) et actions de capitalisation (actions de classe B).

### III. Date d'effet de l'opération de fusion par absorption

La date d'effet de l'opération de fusion par absorption est fixée au 15 décembre 2006, (ci-après la «Date d'Effet»).

### IV. Structure de la société absorbante après l'opération de fusion par absorption

BL aura à la Date d'Effet, la même structure qu'elle avait avant l'opération de fusion par absorption.

### V. Parité d'échange et transfert de l'actif et du passif de la société absorbée

L'actif et le passif de OBLICIC seront transférés au compartiment BL-Short Term Euro de BL en échange d'actions du compartiment BL-Short Term Euro.

Les actionnaires de OBLICIC recevront un nombre d'actions de capitalisation (actions de classe B) de BL - Short Term Euro qui sera déterminé comme suit:

- valeur nette d'inventaire à la Date d'Effet d'une action de OBLICIC Placement Monétaire divisée par la valeur nette d'inventaire à la Date d'Effet d'une action de capitalisation de BL - Short Term Euro
- valeur nette d'inventaire à la Date d'Effet d'une action de OBLICIC Placement Court Terme divisée par la valeur nette d'inventaire à la Date d'Effet d'une action de capitalisation de BL - Short Term Euro

Le rapport d'échange sera déterminé avec cinq décimales. Ce rapport fera l'objet d'une vérification par un réviseur d'entreprises.

### VI. Divers

La date d'effet de l'opération de fusion par absorption est fixée au 15 décembre 2006 (ci-après la «Date d'Effet»).

Suite à l'opération de fusion par absorption, OBLICIC sera dissoute.

Après la fusion, les détenteurs de certificats représentatifs d'actions de OBLICIC devront déposer leurs certificats représentatifs d'actions auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Luxembourg pour être échangés contre des certificats représentatifs d'actions du compartiment BL - Short Term Euro.

A la Date d'Effet, l'actif et le passif de OBLICIC seront réputés être transférés à BL pour compte du compartiment BL - Short Term Euro.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OBLICIC sera convoquée pour délibérer sur le projet de fusion et l'approuver. A moins qu'un ou plusieurs actionnaires de BL disposant d'au moins 5% des actions de BL ne le demandent, la fusion pourra être réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BL.

Tout actionnaire a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents prévus à l'article 267 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

- a) le projet de fusion
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de OBLICIC et de BL
- c) un état comptable de OBLICIC et de BL arrêté sur base de la valeur nette d'inventaire du 2 octobre 2006
- d) les rapports des Conseils d'Administration de OBLICIC et de BL, prévus à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales
- e) les rapports mentionnés à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales

Du 14 novembre jusqu'au 14 décembre 2006, les actionnaires de OBLICIC pourront demander le remboursement de leurs actions sans application d'un droit de sortie.

Ce projet de fusion a été approuvé par les Conseils d'Administration de OBLICIC et de BL à la date du 5 janvier 2006 suivant procès-verbaux ci-joints.

Les actions de capitalisation (actions de classe B) du compartiment BL - Short Term Euro nouvellement émises à la suite de l'opération de fusion par absorption bénéficieront des mêmes droits que les actions de capitalisation (actions de classe B) du compartiment BL - Short Term Euro et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la Date d'Effet.

La fusion sera du point de vue comptable considérée comme accomplie à la Date d'Effet. A partir de la Date d'Effet, les opérations seront accomplies pour le compte de la société absorbante.

Aucun actionnaire de OBLICIC ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions de capitalisation (actions de classe B) du compartiment BL - Short Term Euro ne seront émis.

A l'exception d'une rémunération normale due à (aux) l'expert(s) indépendant(s) et au(x) réviseur(s) d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants, ni aux membres des Conseils d'Administration et réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

101887

*Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire certifie la légalité du projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants agissant ès-qualité, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.C. Mahy, M. Biel, J.P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 22, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J.-P. Hencks.

(120945.2/216/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

---

**GISELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.074.

—  
Le Conseil d'Administration tenu le 26 septembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 26 septembre 2006, Madame Sandrine Cecala, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidente professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GISELLE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06646. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(104883.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**COPARINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.631.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

COPARINVEST S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(105088.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**VESPUCCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.724.

—  
*Extrait rectificatif des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006*

Les gérants/le gérant de la Société n'ont/n'a pas décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le siège social de la Société est toujours au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05346. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105918.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**LAKE MICHIGAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 109.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

M. Van Krimpen.

(105092.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET DE FINANCEMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.396.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2006*

- Il est décidé de nommer STRATEGO INTERNATIONAL, avec siège social 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, comme commissaire aux comptes en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

- Il est décidé de nommer Monsieur Pierre Goffinet, demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clemency, comme administrateur supplémentaire de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

- Le siège social de la société est transféré au 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.

- L'assemblée prend note qu'en date du 30 décembre 2004 les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société ont été nommés pour une durée de six ans. L'exercice social se clôturant au 30 septembre de chaque année, il faut entendre que leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes au 30 septembre 2009 et non au 31 décembre 2009. Les dispositions nécessaires seront prises auprès des institutions luxembourgeoises pour modification.

Les organes de la société se composent donc dorénavant comme suit:

*Administrateurs:*

- Monsieur Jean-Paul Melice,
- Monsieur Luc Rijpens,
- BRUGEFI CONGO,
- Monsieur Pierre Goffinet.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

*Commissaire aux comptes:*

- STRATEGO INTERNATIONAL, 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105866.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 8.916.

Monsieur Peter Ramel, directeur général adjoint de SAIR GROUP, demeurant à Codemario, CH-6936 Suisse, a démissionné comme membre du Conseil d'Administration de CARGOLUX avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Conseiller juridique

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106083.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**DORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 112.723.

*Extrait rectificatif des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006*

Les gérants/le gérant de la Société n'ont/n'a pas décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le siège social de la Société est toujours au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105919.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 71.059.

En date du 11 septembre 2006, le Conseil d'Administration:

- a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Koen Van Baren de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 10 juin 2005;

- a décidé à l'unanimité de nommer, par voie de cooptation, Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 juin 2005. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007;

- a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Tjitske Strikwerda, Administrateur;

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur;

- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105926.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**STANDFAST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 34.023.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2006*

*Huitième résolution: Transfert du siège social*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 19 mai 2006.

Il y a lieu également de transférer l'adresse professionnelle du délégué à la gestion journalière de la société, Monsieur Claude Weber, au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105998.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**BELGACOM INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.000.012.500,-.**Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 97.152.*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 17 février 2006**Septième résolution: Divers*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00334. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(105980.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**BELGACOM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 56.822.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2006**Huitième résolution: Divers*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00332. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(105991.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**FINBEL RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 57.518.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2006**Huitième résolution: Divers*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00330. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(105993.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**FINANCIERE AKO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.519.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(106168.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**BTL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 21.025.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 avril 2006 à 17.00 heures  
au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

*Septième résolution: Transfert du siège social*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105996.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**MAS DE LA CABRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 117.029.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 29 septembre 2006*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 29 septembre 2006, de:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 34.766);

- MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 51.100);

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Gregory Mathieu, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAS DE LA CABRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106000.6//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**LUXMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.795.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2006 à Luxembourg*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jacques d'Have de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et note qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement

Le nombre des administrateurs passe de 4 à 3.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106071.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**CHARME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.674.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 juillet 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Luca Cordero Di Montezemolo a été nommé en tant que président du conseil d'administration de la Société et Monsieur Bernard Clasen a été nommé en tant que vice-président du conseil d'administration de la Société.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106038.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**AC VISION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.852.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 28 mars 1997 entre la société SOFINEX S.A. (R.C.S. Luxembourg B 46.699) avec siège social 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et la société AC VISION S.A., a été dénoncé par la société SOFINEX S.A. en date du 25 septembre 2006.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106066.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**BOOKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.062.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1999**Capital social*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 555,41 EUR pour le porter de son montant actuel de 5.949.444,59 EUR à 5.950.000 EUR par incorporation des bénéfices reportés à concurrence du même montant. Le nombre des actions A et B reste inchangé. La valeur nominale de chaque action est augmentée à concurrence de 1,15 EUR pour la porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.395,83 EUR.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106163.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**AXESS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 80.040.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 15 avril 2005*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

AXESS EUROPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106268.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**BELFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.185.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

(106169.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**FIRST EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.276.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

(106170.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**GP BETA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.025.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2006*

*Conseil d'Administration:*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour la durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012, STRATEFIN MANAGEMENT BVBA, 31 Struikenlaan, B-1640 Rhode St.-Genèse et PH PROPERTIES INVESTMENTS, S.p.r.l., 19, avenue Prince Baudouin, B-1150 Bruxelles.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction est composé comme suit:

- PH PROPERTIES INVESTMENTS, S.p.r.l., 19, avenue Prince Baudouin, B-1150 Bruxelles;
- STRATEFIN MANAGEMENT BVBA, 31, Struikenlaan, B-1640 Rhode St.-Genèse;
- AFFINE S.A., 4 square Edouard VII, F-75009 Paris;
- STRATEGY, MANAGEMENT AND INVESTMENTS, S.p.r.l., 19, avenue Prince Baudouin, B-1150 Bruxelles;
- M. Ariel Lahmi, 108, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
- MAB FINANCES S.A.S., 7, square Edouard VII, F-75009 Paris.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangel

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106185.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**BERENGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.202.

Le Conseil d'Administration tenu le 20 septembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de président du conseil d'administration, de coopter comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet à partir du 20 septembre 2006, Monsieur Sébastien Felici, né le 31 mai 1978 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BERENGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106218.6//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

101894

**HOBBIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 92.580.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 août 2006*

Monsieur Gianpaolo Di Dio, directeur et «General Partner» de TLcom CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son adresse professionnelle à Carrington House, 126-130 Regent Street, W1B5SE Londres, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

En date du 11 juillet 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Maurizio Caio, «General Partner» de TLcom CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son adresse professionnelle à Carrington House, 126-130 Regent Street, W1B5SE Londres.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106200.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**ALMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.748.200.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 83.454.

*Résolution*

Monsieur Luca Lazzati a démissionné de sa fonction de Gérant, pour raisons personnelles, avec effet au 18 septembre 2006.

Monsieur Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone en Italie, et Monsieur Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz en France, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sont nommés gérants de la société avec effet au 18 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ALMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106233.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**GHYZEE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 38.188.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2001*

*Conseil d'administration:*

L'assemblée générale a accepté la démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de Monsieur Hans De Graaf.

*Commissaire aux comptes:*

L'assemblée générale a accepté la démission avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

F. Mangen

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106182.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**GHYZEE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.188.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006*

*Conseil d'administration:*

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de Monsieur Yves Van Renterghem, 2, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012 la société de droit Belge NOUWKENS MANAGEMENT BVBA, Sint-Lenaartsebaan 46 à 2390 Malle.

*Commissaire aux comptes:*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société WAP CONSULT S.A. et a décidé de nommer en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, COMODORO FINANCE S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Siège social:*

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social de la société de 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et ce avec effet à partir du 19 avril 2006.

F. Mangen

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00295. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106180.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**GLAS ART STIRN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux.  
R. C. Luxembourg B 61.176.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(106251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**ORCHID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.085.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 49.420.

—  
Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 14 août 2006, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

M.-H. Marquis / R. Rozanski

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07276. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106243.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**GLAS ART STIRN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux.  
R. C. Luxembourg B 61.176.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

*Signature.*

(106252.6//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

101896

**EUROLAND EQUITIES INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.991.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2006*

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans renouvelables, les mandats d'administrateurs de Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et de Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans renouvelables au poste d'administrateur de la société, Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en remplacement de Madame Nadia Meyer.

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans renouvelables le mandat de commissaire aux comptes de la Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07068. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106181.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**SYRIEL COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 93.685.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2006*

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, démissionnaire, Monsieur Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), et demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat ce jour.

Le mandat de Monsieur Luc Verelst prendra fin lors de l'assemblée générale qui se déroulera en 2009.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05978. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106184.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**MONGOLIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 104.903.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(106256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 7.292.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

*Signature.*

(106363.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**ELYSEE PLACE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 27, rue du Fort Elisabeth.  
R. C. Luxembourg B 41.952.

Le bilan de clôture au 16 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(106295.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**CONDECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Zone Industrielle Op Tomm.  
R. C. Luxembourg B 71.463.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(106297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 7.292.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(106364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**NORTH STAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 82.807.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(106365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 109.271.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of August.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESPRIT NOMINEES LIMITED, a company registered under the laws of the United Kingdom, under company number 5847353, and having its registered office at Sycamore Studios, New Road, Over, Cambridge CB4 5PJ, United Kingdom (the Sole Shareholder),

acting as nominee in the name GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF for the account of:

1. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP, a fund incorporated under the laws of the United Kingdom, under number LP6872, and having its registered office at 12 Moorgate, London EC2R 6DA, United Kingdom, and

2. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP, a fund incorporated under the laws of the United Kingdom, under number LP6873, and having its registered office at 12 Moorgate, London EC2R 6DA, United Kingdom,

duly represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy established on August 21st, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 109.271) (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg, on July 11th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1167 dated November 8th, 2005, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 11, first paragraph of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 11, fifth paragraph of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The general shareholders' meeting for the manager or, in case of plurality of managers, any manager of class A and any manager of class B may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad-hoc agents.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 11, fourth paragraph of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.»

*Fourth resolution*

«The sole shareholder appoints as:

*Managers of class A:*

- Mrs Catrina Holme, venture capitalist, with professional address at 14 Buckingham Gate, SW1E 6LB London, United Kingdom;

- Mr Stuart Chapman, venture capitalist, residing at High Mead, Highercombe Road, Haslemere, GU27 2LH Surrey, United Kingdom.

*Managers of class B:*

- Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on May 24th, 1970 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

- Mr John B. Mills, consultant, born on February 28th, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

For an indefinite period of time.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESPRIT NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, enregistrée sous le numéro 5847353, et ayant son siège social à Sycamore Studios, New Road, Over, Cambridge CB4 5 PJ, Royaume-Uni (l'Associé unique),

agissant en tant que «nominee» au nom de GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF pour le compte de:

1. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP, un fonds de droit anglais, enregistré sous le numéro LP6872, et ayant son siège social au 12 Moorgate, Londres, EC2R 6DA, Royaume-Uni, et

2. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP, un fonds de droit anglais, enregistré sous le numéro LP6873, et ayant son siège social au 12 Moorgate, Londres, EC2R 6DA, Royaume-Uni, et

dûment représentée par M. Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 août 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (R.C.S. Luxembourg B 109.271) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1167 daté du 8 novembre 2005, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gestion composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être des associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'alinéa 5 de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'alinéa 4 de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B de la société. Le Conseil de gestion peut élire parmi ses membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gestion.»

*Quatrième résolution*

«L'associé unique décide de nommer:

*Gérants de classe A:*

- Madame Catrina Holme, venture capitalist, ayant son adresse professionnelle au 14, Buckingham Gate, SW1E 6LB London, Royaume-Uni;
- Monsieur Stuart Chapman, résidant à High Mead, Highercombe Road, Haslemere, GU27 2LH Surrey, Royaume-Uni.

*Gérants de classe B:*

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;
- Monsieur John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Pour une durée indéterminée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gangloff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

J. Elvinger.

(106555.3/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.271.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43919 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

J. Elvinger.

(106556.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

101900

**FINANCIERE MAC JASH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

---

**LE GRAND BALLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Redange/Attert.  
R. C. Luxembourg B 94.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

---

**SBS MARKETING, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.  
R. C. Luxembourg B 101.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

(106606.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

---

**KANDAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 64.629.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2006*

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, démissionnaire, Monsieur Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), et demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat ce jour.

Le mandat de Monsieur Luc Verelst prendra fin lors de l'assemblée générale qui se déroulera en 2010.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106186.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**GARAGE AMERICAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 7.282.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour la société

J.R. Schmitz

(105981.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

101901

**ASSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 80.246.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés, réunie en date du 8 septembre 2006, a pris acte de la démission des quatre gérants en la personne de Messrs. Jean Hoffmann, Marc Koeune, Jean-Yves Nicolas et Nicole Thommes.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour extrait conforme  
FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104910.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**PROGRESS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 94.714.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 septembre 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Ruth Donkersloot de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué a été acceptée.

La société AVENTRADE INVEST, S.à r.l. a été nommée en remplacement au poste d'administrateur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société AVENTRADE INVEST, S.à r.l., dont le siège social est situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 28 septembre 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que la société AVENTRADE INVEST, S.à r.l., dont le siège social est situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été élue aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Pour PROGRESS INVEST S.A.

P. Vansant

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104930.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**ARROBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 63.384.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ARROBA S.A. tenu au siège social le 2 juin 2006 à 11 heures*

6- Elections statutaires:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed Jean Jendoubi, né le 2 février 1949 à Tunis, Tunisie, demeurant au 64, rue de la Résistance L-3340 Huncherange au Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006;

- L'Assemblée décide de renommer EURCO S.A. à la fonction de Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006.

Siège social: 2B, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104978.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**AVENTRADE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 103.654.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 septembre 2006*

Il résulte d'une décision du nouvel actionnaire unique, que la société PROGRESS INVEST S.A., dont le siège est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, remplace Ruth Donkersloot avec adresse au 16, rue de la Fontaine L-8058 Bertrange depuis ce jour comme actionnaire. Madame Ruth Donkersloot a été révoquée de son poste de gérante, monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, côte d' Eich L-1450 Luxembourg a été nommé le nouveau gérant unique.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

P. Vansant.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104931.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**RAVELIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 60.838.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 septembre 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Ruth Donkersloot de son poste d'administrateur a été acceptée.

La société AVENTRADE INVEST, S.à r.l. a été nommée en remplacement au poste d'administrateur avec adresse au 28, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour RAVELIN INVESTMENTS S.A.

P. Vansant

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104932.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**HUB (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation volontaire).**

**Capital social: USD 146.891.799,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 98.913.

En date du 31 août 2006, HUB INTERNATIONAL LIMITED a décidé de transférer 100 parts ordinaires détenues ainsi que 1 part préférentielle (soit la totalité des parts détenues) à HUB (GIBRALTAR) LIMITED avec siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.

En conséquence, HUB (GIBRALTAR) LIMITED détient 985.850 parts ordinaires et 1 part préférentielle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104952.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**EDT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 104.066.

Lors de l'assemblée générale annuelle des associés tenue en date du 15 septembre 2006, les associés ont pris la décision de reclasser les Gérants en gérant de classe A, à savoir:

Madame Noëlla Antoine en tant que Gérant de classe A

Madame Pascale Nutz en tant que Gérant de classe A

Madame Ingrid Moinet en tant que Gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104971.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

101903

**TREVERIA D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 113.107.

Modification du siège social de l'associé:

TREVERIA PROPERTIES, S.à r.l., 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104961.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**TIAA LUX 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 113.831.

Par la résolution signée en date du 21 septembre 2006, l'associé unique de la société a décidé de nommer Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au poste de gérant de la société TIAA LUX 4 avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104980.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**BARNET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.506.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 août 2006, les associés ont accepté la nomination en tant que commissaire de:

- Monsieur Kai Romberg, avec adresse au 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom

- Monsieur Marc Breitfeld, avec adresse à Corneliusstrasse 7, 80469 Munich, Germany  
pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006 en remplacement de DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104981.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**SOCAFAM & CIE, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 66.100.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 septembre 2006 a renouvelé le mandat des Commissaires membres du Conseil de surveillance.

- Monsieur Xavier Gregori, responsable commercial, demeurant à Saint-Jory (France),

- Monsieur Aimery Gregori, chef de chantiers, demeurant à Saint -ory (France),

- Monsieur Serge Escarboutel, comptable, demeurant à Le Faget (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

*Pour SOCAFAM & CIE, Société en commandite par actions*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104985.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

101904

**SECURIALIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 99.180.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 septembre 2006 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de MM. Pierre Etienne, Frédéric Fasel et Jerry Hilger pour une période d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une période d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale.

*Pour SECURIALIS*

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104993.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**GUARANTEE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 26.527.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2006*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105957.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---

**GARAGENBETRIEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 25.084.

—  
Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.R. Schmitz.

(105985.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

---